

bibliothèque
de la législature
du québec

bulletin trimestriel

Vol. 4, no 1 2
Janvier - Avril 1973

gouvernement du québec
assemblée nationale



①

BIBLIOTHEQUE DE LA LEGISLATURE

②

BULLETIN TRIMESTRIEL

③

vol. 4, nos 1-2

(janvier-avril 1973)

④

1973

Gouvernement du Québec

Assemblée nationale

*F. Laroque
modèle*

328.714

'0 05

Q3

1973

QL

AVANT-PROPOS

Le présent numéro de notre Bulletin paraît avec un peu de retard. Regroupant les numéros de janvier et d'avril, il contient des études traitant des collections de documents parlementaires conservés à la Bibliothèque de la Législature.

Gaston Bernier poursuit son inventaire des publications du gouvernement américain et s'attarde cette fois à la description des publications du Sénat. Quant à Yvon Thériault et André Beaulieu, ils signent les articles portant sur les documents parlementaires du Québec: le premier fait un survol des origines des diverses catégories de publications; le second traite de la collection des Documents de la session également appelée Documents parlementaires.

A handwritten signature in dark ink, reading "Jacques Prémont". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Jacques Prémont
directeur

TABLE DES MATIERES

	pages
Avant-propos.	1
Table des matières.	3
Les publications des congrès américains par Gaston Bernier.	5
Les publications parlementaires et législatives du Québec de 1791 à nos jours par Yvon Thériault.	17
Les documents parlementaires québécois sur microfilm par André Beaulieu.	39
Résumé analytique des ouvrages récemment catalogués par Russell Ducasse.	49
Liste des bibliothèques gouvernementales et paragouvernementales	81

LES PUBLICATIONS DES
CONGRES AMERICAINS

par

Gaston Bernier

De nombreux documents sont publiés au nom du Président des Etats-Unis comme nous l'avons montré dans un article précédent¹.

A bien des égards cependant, l'auteur "gouvernemental" le plus prolifique est le Congrès.

Sans vouloir ranimer le débat sur la priorité de la fonction législative par rapport à la fonction gouvernementale, on peut facilement s'entendre sur le rôle unique du Congrès. L'organisme incarne aux Etats-Unis la fonction législative, cela va de soi, mais il remplit également des fonctions exécutives, des fonctions judiciaires et possède même un pouvoir d'enquête.

Le Congrès américain est formé du Sénat et de la Chambre des représentants. La composition différente de chacune des deux chambres n'a que peu d'influence sur le travail qu'on y fait. Si les compétences du Sénat sont plus étendues dans certains cas (affaires extérieures, par exemple), il n'en reste pas moins que les méthodes de travail sont identiques. Le processus législatif

1. Bibliothèque de la Législature. Bulletin trimestriel, vol. 3 no 1 (janvier 1972), pp. 5-14.

suit ici et 13 les mêmes étapes. De même le travail se fait en comités et en commissions. La liste de ces comités ou commissions est très impressionnante ². Qu'il nous suffise de noter ici que l'on distingue à Washington les "Standing Committees" (17 au Sénat et 21 à la Chambre des représentants en 1972), les "Conference Committees" dont l'existence est temporaire, les "Joint Committees" dont les membres viennent des deux chambres, les "Select Committees" ou commissions spéciales et enfin les "commissions" et les "Boards" formés de membres du Congrès et de spécialistes de l'extérieur.

Les travaux de ces comités et commissions sont publiés et depuis quelques années bien indexés. Ces publications sont regroupées sous trois catégories: les "Hearings" ou "délibérations et témoignages", les "Reports" et les "Committee Prints". Les "Hearings" des comités du Sénat ~~comme~~ de la Chambre des représentants sont des documents d'une grande valeur sociale et économique. Malheureusement, ~~comme~~ l'initiative de convoquer des témoins et de publier les témoignages appartient à chaque comité, il en résulte une certaine, anarchie. Aussi ces publications sont-elles sources

2. Ces organismes sont énumérés dans le Congressional Directory publié annuellement.

de beaucoup de problèmes dans les bibliothèques: elles ne font pas l'objet d'arrangement logique et elles offrent peu d'uniformité.

Heureusement, depuis 1970, les chercheurs peuvent utiliser le Congressional Information Service Index³. Ce répertoire, comme l'indique le titre, est un index des travaux des 52 comités du Congrès et de leur 234 sous-comités qui représentent, en 1971, l'équivalent de 452,000 pages de texte. L'index couvre les "Hearings", les "Committee Prints", les "Reports" et même d'autres documents.

Le "Congressional Information Service" publie, de plus, les microfiches de tous les documents signalés et indexés dans son répertoire. Ces microfiches sont numérotées de façon identique aux annotations du premier volume.

La Bibliothèque de la Législature reçoit, depuis 1970, à la fois les répertoires et les microfiches des travaux des commissions; elle ne possède cependant pas les "Hearings" précédant

3. Congressional Information Service. Index to publications of the United States Congress. 1970- Washington, C.I.S., 1970.

1970 contrairement à ce que l'on pourrait croire, car ces publications n'étaient pas distribuées au début du siècle lorsque la Bibliothèque commença de recevoir les documents gouvernementaux américains: ce ne fut qu'en 1938 que le gouvernement américain distribua pour la première fois d'une façon systématique les "Hearings".

Les chercheurs qui désireraient au moins identifier une publication de ce type pourront utiliser le Monthly catalog . Les éditeurs donnent ici le signalement de chaque publication en les classant par commission. Un index mensuel complété par un cumulatif annuel aidera l'utilisateur à retracer la publication voulue. Pour la période de 1895 à 1940, on pourra utiliser le Document Catalog⁵. Point intéressant à souligner également, le P.A.I.S.⁶ donne le signalement des publications les plus intéressantes des commissions du Congrès.

Une fois étudié le projet de loi ou la **résolution**, le

-
4. Monthly Catalog of United States government publications. Washington, G.P.O., 1895.
 5. Catalog of the Public documents of Congress and of all departments... March 4, 1893. December 31, 1940. Washington. G.P.O., 1896-1945. 25 vol.
 6. Public Affairs information service. Bulletin of the Public Affairs information service. 1st annual cumulation. New York, 1915. v. 1.

comité fait rapport au Sénat ou à la Chambre des représentants ou aux deux chambres à la fois. Le rapport contient ordinairement les recommandations du comité, un résumé des arguments en faveur ou contre le texte étudié, un tour d'horizon de la législation **existante** et des décisions judiciaires importantes, des commentaires des témoins, etc. L'absence de rapport signifie la mort du projet de loi ou de la résolution.

Les rapports sont regroupés en deux collections, une pour le Sénat (Senate reports) ⁷ et l'autre pour la Chambre (House Reports) ⁸. Publiés depuis 1847/48, la Bibliothèque possède une collection de ces documents qui remonte S 1871/1872 dans le cas de la Chambre des représentants comme dans celui du Sénat.

Les répertoires suivants seront utiles S l'utilisateur éventuel de cette collection: le Monthly Catalog, le Congressional Record, les journaux et le Document Catalog.

Dans le Monthly Catalog, on classe ces rapports par nu-

-
7. Etats-Unis. Congress, Senate Reports. 1847/48. Washington, 1847.
 8. Etats-Unis. Congress. House Reports. 1847/48. Washington, 1847.

méro d'ordre sous la vedette "Senate Reports" ou "House Reports". L'index annuel permet de retracer les rapports des différentes commissions. Malheureusement, l'utilisation de cet index se révèle d'une grande lenteur et d'une efficacité réduite si l'on veut chercher le rapport concernant tel ou tel projet de loi. Dans un tel cas, mieux vaut utiliser l'index publié dans le Congressional Record.

Publié à la fin de chaque session du Congrès, cet index permet le repérage par le nom du Comité (ex: Committee on crime) ou par le nom du rapporteur. De plus, le volume contient une section intitulée: "History of Bills and Resolutions", dans laquelle résolutions et projets de loi sont classés par numéro d'ordre. On y donne le nom du projet de loi, les étapes qu'il a franchies et le numéro du rapport dont il a fait l'objet. Une fois obtenu ce numéro, il est très facile de retracer le document dans la collection puisqu'ils y sont classés selon l'ordre numérique.

Le House Journal ¹⁰ (ou le Senate Journal) servira égale-

-
9. Etats-Unis. Congress. Congressional record: containing the proceedings and debates of the 43d Congress. March 4, 1873. Washington, G.P.O., 1873. Vol. 1.
 10. Etats-Unis. Congress. House Journals. First congress, March 3, 1788. Washington, G.P.O., 1879.

ment à ceux qui ne possèdent pas le Congressional Record: on y retrouve la section "History of Bills and Resolutions". A noter toutefois qu'ici on a amputé le texte *de* détails concernant l'autre Chambre, détails qu'on retrouvera dans le procès-verbal de cette autre assemblée. Enfin, le Document Catalog contient la notice de ces rapports placés sous le nom de la commission. De plus, des renvois dirigent l'utilisateur des sujets au nom des commissions.

La Bibliothèque de la Législature possède également les deux collections, celle de la Chambre basse et celle du Sénat, appelées Senate Documents ¹¹ et House Documents ¹²; elles remontent à 1880. Ces collections sont formées de tous les documents, autres que les "Hearings" et les rapports des commissions, dont l'impression est exigée par l'une ou l'autre Chambre. Ils incluent des rapports de l'administration exigés par la loi et d'autres produits à la suite d'une résolution.

11. Etats-Unis. Congress. Senate documents. Washington, G.P.O., 1817.

12. Etats-Unis. Congress. House documents. Washington, G.P.O., 1817.

Les documents qui font partie de la collection couvrent une grande variété de sujets. Dans la série du Sénat, on trouvera par exemple le rapport du secrétaire, lequel doit être présenté deux fois par an. On trouvera également, périodiquement, une publication des prévisions budgétaires ¹³ du gouvernement américain et les règlements du Sénat ¹⁴.

A côté de ces publications périodiques, on trouve une grande variété de monographies dont voici quelques exemples: Review of United States government operations in Latin America. Washington, G.P.O., 1967. 473 p. (Doc. no 18, 90th Congress, 1st session); Status of Puerto Rico; Hearings before the United-States-Puerto Rico commission on the Status of Puerto Rico. Washington, G.P.O., 1966. 3 vol. (Doc. no 108, 89th Congress, 2d session); Separation of powers and the independant agencies: cases and selected readings. Washington, G.P.O., 1970. 1714 p. (Doc. no 91-49, 91th Congress, 1st, session.); Of Prisons and Justice; a selection of the writings of James V. Bennett. Washington, G.P.O., 1964, 400 p. (Doc. no 70, 88th Congress, 2d session);

13. Appropriations, budget estimates, etc; Statement, 91th. Congress. 1st session and 91th. Congress, 2d session. Washington, G.P.O., 1970. 936 p. (Senate doc. no 91-52, 91th congress, 1st session).

14. Senate manual... Washington, G.P.O., 1969. 999 p. (Senate doc. no 91-1, 91th congress, 1st session).

World Communism; a selected annotated bibliography. Washington, G.P.O., 1964. 394 p. (Doc. no 69, 88th Congress, 2d session).

La collection de la Chambre des représentants est aussi diversifiée. Qu'il nous suffise de signaler ici quelques études: The present-day Ku Klux Klan Movement. Washington, G.P.O., 1967. 371 p. (House Doc. no 377, 90th Congress, 2d session); Compilation of the Social Security laws. Washington, G.P.O., 1968. 2 vol. (House doc. no 266, 90th Congress, 2d session); Study of the United States office of education. Washington, G.P.O., 1967. 777 p. (House doc. no 193, 90th Congress, 1st session).

Comme on peut le voir les publications du Congrès américain sont d'une richesse exceptionnelle. Les collections citées jusqu'ici, les "Hearings", les "Reports" et les "Documents" constituent une source inépuisable de renseignements sur tous les sujets imaginables.

LES PUBLICATIONS PARLEMENTAIRES ET LEGISLATIVES
DU QUEBEC PS 1791 A NOS JOURS

par

Yvon Thériault

"Le 17 décembre 1792 vers les onze heures du matin, le greffier de La Couronne en Chancellerie a reçu une première liste de personnes choisies dans les différents comtés, cités et bourgs pour servir comme représentants dans la Chambre d'Assemblée pour le Bas-Canada".

Ainsi débute le Procès-verbal - abrégé et modernisé - de la première session du parlement bas-canadien. Ce document inaugure la longue série des publications parlementaires et législatives émanant, depuis près de deux siècles, du gouvernement de la province. Témoins de nos aspirations et de nos luttes, ces publications demeurent la première source de l'histoire de nos institutions gouvernementales, le reflet de notre évolution sociale depuis notre accession au régime de la démocratie parlementaire. Il n'est pas sans intérêt d'en retracer ici l'évolution.

I- LES PUBLICATIONS DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Dès 1792, l'Assemblée législative, nouvellement formée, fait publier "d'autorité" ses Procès-verbaux et ses Journaux. Comme au Parlement de Londres, la rédaction du journal donne lieu à une lutte ardue entre l'administration (le greffier) et les parlementaires. Bien que le greffier utilise sciemment un style dépouillé et factuel (votes, motions, écritures techniques) les parlemen-

taires s'opposent à la publication des débats. Le peuple pendant ce temps, réclame de plus en plus de renseignements sur les débats de leurs mandataires qui, il faut le noter, ne sont pas tous allégoriques 3 la publication de leurs propos !

Le Feuilleton/Order of the day

Pour la bonne marche des travaux de la Chambre, le "greffier de la couronne en chancellerie" prépare l'ordre du jour de chaque réunion, lequel paraît sous le titre de Feuilleton. Ce document remis à l'Orateur (aujourd'hui le Président) et distribué aux députés indique dans l'ordre qui leur appartiennent les affaires que la Chambre sera appelée à expédier au cours de la séance. L'ordre des affaires à expédier comprend les affaires courantes et les affaires du jour; il est indiqué au greffier par le leader du gouvernement, selon une nomenclature prévue aux règlements de la Chambre. Le Président appelle les affaires dans l'ordre déterminé et voit à ce que les membres de la Chambre s'en tiennent aux affaires inscrites et appelées.

On peut présumer que le feuilleton est préparé depuis que l'Assemblée législative siège, mais il ne semble pas que les premiers feuillets aient été conservés. La plus ancienne collection, conservée à la Bibliothèque de la Législature, remonte à 1879.

Présentement, le tirage du Feuilleton est de 1,000 copies par jour; il est distribué aux députés à l'ouverture de cha-

que séance en Chambre. Sa préparation relève du secrétaire de l'Assemblée Nationale. Sa préparation relève du secrétaire de l'Assemblée Nationale.

Le Procès-verbal/Minutes

A la suite de chaque séance, le greffier rédige Le procès-verbal de la réunion. Le document est remis le lendemain à chaque député, ce qui dispense la Chambre d'en faire lecture. Le document est un résumé très sommaire des événements qui ont marqué la séance, dans l'ordre où ils sont survenus: présentation de rapports, motions, projets de loi, motion d'ajournement. Le tirage du Procès-verbal est de 1,400 copies par jour.

Le Procès-verbal a été publié d'abord ~~comme~~ document distinct des Journaux de l'Assemblée. Aujourd'hui, la Chambre ne publie plus qu'un seul texte ~~nommé~~ Procès-verbal au lendemain de la séance, qui devient à la fin de la session un volume des Journaux.

Les Journaux/Journals

On conserve le compte-rendu imprimé de toutes les séances de la Chambre depuis 1792. Le premier tome porte le titre de

Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, imprimé et vendu par John Neilson.

En appendice, on ajoute divers documents: rapports annuels de services de comités spéciaux, rapports de commissions. Durant la période qui a suivi immédiatement les troubles de 1837, l'Assemblée, privée du droit de siéger, fut remplacée par un Conseil spécial qui édita les Journaux du Conseil spécial de la province du Bas-Canada (1838 à 1840). Le Gouverneur-en-conseil a publié des ordonnances qui tenaient lieu de lois et a rendu publics les procès-verbaux de toutes ses réunions. Après l'Acte d'Union (1841), on voit réapparaître la série les Journaux de l'Assemblée législative.

Les débats

Les documents examinés jusqu'ici ont un trait commun: ils se rapportent au fonctionnement technique de la Chambre: l'ordre du jour, le procès-verbal de ses décisions. La circulation de ces documents est restreinte aux députés, aux fonctionnaires de l'Assemblée législative et à quelques centaines d'abonnés.

Le peuple par ailleurs réclame, dès le premier Parlement, le droit de connaître le détail des discussions qui entou-

raient l'adoption des lois d'intérêt public. Egalement, les députés désireux de faire reconnaître leurs efforts auprès de leurs électeurs requéraient la publication de leurs interventions en *Chambre*. Les chroniqueurs parlementaires pour leur part ont servi d'intermédiaires entre le Parlement et la population, en rapportant dans la presse écrite les débats de l'Assemblée législative. Les journalistes ne pouvaient se satisfaire du procès-verbal qui résumait laconiquement des heures de délibérations par ces simples mots: "Alors débats sont survenus.'" Le résumé était exact mais un peu court...

L'évolution de la publication des délibérations de l'Assemblée législative de la province de Québec, ~~comme~~ celle du Canada d'ailleurs, a suivi les transformations apportées à la chronique parlementaire à Londres. Sous cet aspect, il est intéressant de retracer l'origine des débats du Parlement britannique, ainsi le fait Elizabeth Nish dans l'introduction de sa remarquable édition des Débats sous l'Union (1841). "Lieu privilégié de la parole", le Parlement l'est à la fois par son origine et par ses traditions. Le droit de parole, et plus encore le privilège qui s'y rattache l'immunité des paroles prononcées en *Chambre* était à ce point sacré, qu'au début du 18^e siècle, le Parlement faisait emprisonner les journalistes qui osaient rapporter ce qui se disait en *Chambre*. Les premières assemblées parlementaires de Grande-Bretagne et du

Canada ne conservaient que les procès-verbaux de leurs débats. Le plus ancien procès-verbal imprimé par ordre du Parlement britannique date de 1641 et coïncide avec l'abolition du huis-clos de la Court of Star Chamber. Le Journal ne renfermait que les écritures techniques des projets de lois, les motions, les votes et le titre des lois. Les discours et les échanges verbaux étaient exclus, parce que le greffier ne jouissait pas - à cette époque - de l'immunité et qu'il pouvait être accusé de libelle s'il rapportait des propos qui par la suite, pouvaient donner prise à des actions judiciaires. Les chroniqueurs parlementaires assistaient donc aux débats, mais ils n'avaient pas le droit de prendre des notes. Le plus célèbre de ces chroniqueurs, Samuel Johnson, soutint l'attention des lecteurs du Gentleman's Magazine de 1740 à 1743 en rapportant les "Débats du Grand Lilliput", oeuvre mi-fictive mi-réelle où perçait souvent l'humour et parfois mieux l'ironie proprement britannique. En 1771, par exemple le Parlement faisait mettre aux arrêts deux imprimeurs pour refus de comparaître sous l'accusation de fausses transcriptions des débats de la Chambre. Avec humour bien britannique, les deux Juges chargés d'entendre la cause renvoyèrent les accusations et firent libérer les imprimeurs. Un de ces juges-conseillers, qui était en même temps député au Parlement, ordonna même aux accusés de poursuivre l'huissier qui leur avait porté la sommation. Peu après, un troisième imprimeur était arrêté sous la même inculpation. Le lord-maire de Londres et l'un des

deux juges-conseillers firent aussitôt libérer l'inculpé et emprisonnèrent à sa place le huissier du Parlement sous l'inculpation d'assaut sur la personne. Le Parlement trouva la plaisanterie déplacée et fit écrouer le maire et le juge à la Tour de Londres. L'affaire se termina rapidement, car les deux hommes publics furent libérés dans les Jours qui suivirent, à cause d'une technicalité: le Parlement n'a d'autorité que lorsqu'il siège et la session avait pris fin presque en même temps que les deux magistrats avaient été emprisonnés. La population de Londres réserva un accueil triomphal à son maire et au juge lors de leur sortie de prison, et le Parlement fut l'objet de certaines moqueries.

Alors que le Parlement pourchassait les journalistes et emprisonnait les imprimeurs, un député, Lord Henry Cavendish, prenait en sténographie tous les débats de la Chambre entre 1758 et 1774 et léguait à la postérité quarante-huit cahiers de transcriptions des délibérations. Ces textes concernent précisément les discussions qui ont entouré la sanction de l'Acte de Québec.

En 1803, le Président de la Chambre faisait réserver la dernière rangée de la galerie des visiteurs pour les chroniqueurs parlementaires. Après l'Incendie du Parlement britannique, en 1834, l'édifice reconstruit contenait une tribune officielle de la presse. De plus en plus, la population britannique s'identi-

fiait aux luttes menées en son nom par les journalistes. En même temps le Parlement assouplissait ses règles et accordait peu à peu aux chroniqueurs le droit et les moyens de rapporter tout ce qui se disait de la Chambre.

En Bas-Canada puis au Québec, la presse fut pendant plusieurs années en butte aux vexations du gouverneur et de ses conseillers, puis du Conseil législatif et de l'Assemblée législative. En 1804, le rédacteur du *Mercury* fut mis aux arrêts pour avoir rapporté dans son journal "les procédés de la Chambre". Cette même année, le rédacteur de la *Montreal Gazette* était déclaré "coupable d'une grande infraction" aux privilèges de la Chambre et remis au sergent d'armes pour avoir publié un discours où un député blâmait l'attitude de ses collègues sur la question des impôts. Pierre Bédard, rédacteur-en-chef du *Canadien*, passa une année à la prison de Québec, sans aucune forme de procès, après que son journal eût été victime d'une répression brutale de la part du gouverneur James Craig qui n'avait pas prisé l'un de ses articles. Les rédacteurs du *Canadian Times* furent jetés en prison en 1823 pour avoir publié un éditorial favorable à l'union des deux Canadas et avoir reproché à la majorité des membres des deux Chambres de s'opposer à cette mesure. Les propriétaire et rédacteur de la *Minerve* furent emprisonnés en 1832 pour avoir qualifié les conseillers législatifs de "vieillards malfaisants".

A l'instar du Parlement et des tribunaux d'Angleterre, les institutions canadiennes et québécoises se montreront graduellement plus clémentes envers les chroniqueurs parlementaires, assimilant la situation du journaliste canadien à celle de son confrère anglais. On accordera finalement à notre presse les mêmes privilèges qu'en Angleterre pour le reportage des débats parlementaires et le commentaire loyal de faits d'intérêt public.

La lutte pour cette liberté d'expression dans le secteur des débats parlementaires s'est cristallisée autour d'un nom prestigieux: HANSARD. Comme il s'agit de l'ancêtre spirituel de tous les éditeurs de débats de l'Angleterre et de ses colonies, la carrière de cet homme mérite mention.

4

L'éditeur William Cobbett publiait, en 1803, les premiers débats parlementaires anglais. Peu après, il commençait à reconstituer les débats des chambres depuis la conquête normande, c'est-à-dire depuis 1066. Il publia en 36 volumes cette monumentale histoire du Parlement britannique, inaugurant ainsi ce que l'on nommera couramment plus tard le Hansard. Cobbett en 1821 vendait son imprimerie à Thomas Curson Hansard, fils de l'imprimeur des Communes. Hansard et son fils éditeront durant soixante-dix ans les débats du Parlement. Leur méthode consistait à colliger les chroniques parlementaires parues dans les journaux, surtout le

London Times. Leur plus sérieux rival était le journaliste et romancier Charles Dickens, collaborateur au Mirror of Parliament qui effectuait un travail analogue. Comme imprimeur, Hansard jouissait d'une grande réputation, mais comme éditeur sa compétence fut souvent mise en doute par le Parlement britannique qui institua diverses commissions d'enquête sur la publication des débats, soit en 1862, en 1878, et en 1888. Ces études concluaient toutes à l'inefficacité de la méthode de Hansard; celle de 1888 proposait la compilation "un compte-rendu fidèle, c'est-à-dire Verbatim et sans correction de fond, sauf pour les erreurs grammaticales grossières".

Le Canada, profitant des expériences britanniques, mettait sur pied son propre service de transcription et publiait, le 1^{er} mai 1880, le premier numéro du Hansard. Un comité spécial des Communes de Londres, en visite à Ottawa, à la fin du siècle dernier, fut intéressé par la formule canadienne. Lord Lea of Forham, membre de cette délégation affirma que le système canadien était le meilleur au monde. L'Angleterre copiait donc, en 1909, le système canadien mis au point par des spécialistes, tous membres du personnel de la Chambre. La révision est limitée à la correction grammaticale, à l'orthographe et à la ponctuation, à la précision des noms et titres et à la fidélité des adresses. Les réviseurs contrôlent avec soin la construction et la phraséologie. Aucune modification substantielle n'est permise. Les députés n'ont pas l'au-

torisation de modifier leur texte sauf pour des corrections de forme, qui sont toujours soumises à l'approbation de l'Editeur.

L'Assemblée législative du Québec songeait, dès 1867, à publier ses débats, ainsi qu'en témoigne une recommandation d'un comité parlementaire formé peu avant la Confédération. En 1835, 1846, 1853, 1854, 1860 et 1862, des tentatives avaient été faites pour assurer la publication des délibérations de l'Assemblée selon le système de Hansard, mais les parlementaires canadiens n'avaient pas été plus satisfaits que leurs collègues britanniques. En 1865, un imprimeur de Québec éditait plus de 1,000 pages des Débats parlementaires sur la question du projet de confédération des provinces de l'Amérique du Nord. En 1871, le journaliste Roch-Pamphile Vallée publiait L'Echo de la session, journal des débats parlementaires. Il s'agit d'un résumé des principales interventions faites au cours des trente-trois séances de cette session.

La plus importante série des débats de cette époque fut l'oeuvre d'Alphonse Desjardins, le futur fondateur des Caisses populaires. De 1879 à 1890, 11 publia vingt-et-un volumes des Débats de l'Assemblée législative. La série fut complétée par M. Malenfant et par Louis-Georges Desjardins, greffier de l'Assemblée législative et frère d'Alphonse (années 1892 et 1893). Des historiens travaillent actuellement à reconstituer les débats de l'Assem-

blée législative du Québec pour les années 1841-67 et 1867-80, ce qui faciliterait aux chercheurs (historiens, politologues, sociologues, économistes, écrivains) l'accès à des matériaux nouveaux pour une "étude historique du point de vue social et intellectuel plutôt que sous l'angle de la personnalité et des **intrigues selon** l'expression d'Elisabeth Nish."

Les débats de l'Assemblée nationale pour la période moderne sont transcrits Verbatim depuis 1963. La série publiée commence en 1964. Elle comprend déjà plus de 50,000 pages. Depuis 1966, la transcription des délibérations en commission s'ajoute à celle de l'Assemblée. Un index annuel permet de consulter le Journal des débats selon les participants et selon les sujets débattus. Le tirage de l'édition - quotidienne en temps de session - s'élève à 3,900. Des collections reliées du Journal des débats sont distribuées peu après chaque session. Les bibliothèques publiques et universitaires de la province de Québec, ainsi que de nombreux centres de recherches des autres provinces et de l'étranger sont abonnés à cette publication.

II- LES PUBLICATIONS DU CONSEIL LEGISLATIF

La Chambre haute ou Conseil législatif a été instituée au Québec en 1774, sur le modèle de la Chambre des Lords du Parle-

ment britannique. La première séance a eu lieu au Château Saint-Louis, à Québec, le 17 août 1775.

Les procès-verbaux ont été publiés à partir de la première réunion de la Chambre haute du Parlement du bas-Canada, le 17 décembre 1792.

Une collection de Débats du Conseil législatif de la province de Québec a paru à Québec de 1887 à 1895.

Un compte-rendu Verbatim des séances du Conseil législatif des 12, 13, 14 et 18 décembre 1968 a été publié par l'Editeur officiel du Québec, à l'occasion de la fin de la 3e session de la 28e législature. Les discussions portaient sur le bill 90: "Loi concernant le Conseil législatif". En fait, il s'agissait de la loi qui faisait disparaître la Chambre Haute et que les conseillers législatifs devaient eux-mêmes approuver.

III- LES PUBLICATIONS LEGISLATIVES

Le plus ancien texte législatif (au sens large) inclus dans la série des recueils de lois de la province de Québec est la commission de François 1er, roi de France et de Navarre, à Jacques Cartier pour l'établissement du Canada. Le document est daté du

17 octobre 1540 sous pli scellé "à simple queue de cire jaune". C'est le gouverneur Robert Shore Milnes qui, en 1808, place ce document en tête de son recueil d'édits, ordonnances et commissions du régime français.

Pour la législation du régime français, il faut consulter les ouvrages du gouverneur Milnes: Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du conseil d'Etat concernant le Canada. (Québec, chez l'imprimeur Desbarats, 1806) et de E.R. Fréchette qui est considéré comme une mise à jour de l'essai de Milnes.

Les années d'occupation militaire qui ont suivi immédiatement la Conquête ont été riches en ordonnances et proclamations que l'on trouve dans le Rapport des archives canadiennes de 1918.

De la proclamation royale (1764) à la première session de l'Assemblée législative du Bas-Canada, en 1792, les édits (proclamations en anglais qui tenaient lieu de lois) étaient émis par le gouverneur-en-conseil et publiés par son ordre, dans les journaux de l'époque. Ces textes parurent dans le Rapport des archives canadiennes de 1918 également.

En 1780, l'éditeur de la Gazette de Québec publiait un recueil d'ordonnances (86 p.) "faites et passées par le gouverneur

et le Conseil législatif de la province de Québec". En 1795, l'éditeur Guillaume Vondenwelden publiait un autre recueil plus complet de ces ordonnances "actuellement en force dans la province de Québec", (214, 8p.). Bien sûr la version originale de ces textes paraissait dans les (Statuts de la Grande-Bretagne.

Depuis 1792, les lois votées par l'Assemblée législative du Québec sont publiées en 1ère et en 3e lectures. A la fin de la session, ces lois sont réunies dans un recueil intitulé longtemps: Statuts du Québec. La tradition est respectée même lorsque le Parlement est suspendu, comme la chose s'est produite après les troubles de 1837. Entre 1838 et 1840, le gouverneur Sydenham publie en six volumes toutes les Ordonnances faites et passées par l'Administrateur du gouvernement et du Conseil spécial pour les affaires de la province du Bas-Canada. Après 1841, les lois sanctionnées formeront les Statuts du Canada-Uni. Depuis la Confédération, les Statuts de la province de Québec (Recueil de lois du Québec depuis 1969) sont publiés chaque année, avec refonte en 1888, 1909, 1925, 1961 et 1964.

Depuis 1963 (date de la plus récente série complète des Débats), on peut suivre l'évolution détaillée de chaque projet de loi en Chambre et dans l'une des commissions parlementaires si le projet de loi y est déféré. Le tirage actuel de la 1ère lecture

des projets de loi est de 3,400 exemplaires et de 3,900 pour les lois sanctionnées. Certains projets de lois récents (1972-73) ont connu des tirages supplémentaires de 2,000 exemplaires pour satisfaire aux demandes de divers groupes de citoyens.

Une moyenne de 100 projets de lois d'intérêt public sont sanctionnés chaque année depuis 1960. La discussion de ces projets législatifs a comporté la participation d'environ 1,300 groupes sociaux aux délibérations publiques des commissions parlementaires autorisées par l'Assemblée législative entre 1966 et 1973. On trouve la liste de ces groupes et l'objet de leurs interventions dans un article du Bulletin trimestriel de la Bibliothèque de la Législature du Québec (vol. 3, No 4, octobre 1972: "Les groupes de pression", numéro spécial, 121p.).

RESUME

L'histoire de notre système politique se caractérise par son évolution constante qui permet au peuple de s'affranchir graduellement de l'assujettissement (sous la monarchie absolue du régime français) à la représentation-délégation (Assemblée législative de 1792) et à certaines formes modernes de consultation (conseils consultatifs et commissions parlementaires). Cette évolution résulte d'une dynamique surtout intégrative qui se fait jour à travers deux siècles de démocratie parlementaire au Québec.

La publication des documents parlementaires et législatifs s'est faite parallèlement à l'évolution de la société et à l'avènement d'une civilisation des communications de masse. Le peuple est aujourd'hui renseigné par les journalistes de la presse écrite, parlée et télévisée. La transcription intégrale des débats en Chambre et en commission constitue des archives précieuses pour l'histoire politique de notre époque.

La prochaine étape dans le cheminement de la retranscription des débats serait leur retransmission en direct par la radio et la télévision. La question est à l'étude dans plusieurs Assemblées législatives du Canada. Pour le moment, les médias de communications électroniques ont le loisir de retransmettre des entre-

vues et des conférences de presse à partir du Parlement. De même, ils peuvent faire connaître à la rétroaction du public par des Lignes ouvertes, des entretiens avec les porte-paroles de groupes sociaux et politiques. L'interaction, qui demeure la base de toute vie en société, se trouve ainsi favorisée par la diffusion des messages parlementaires et législatifs en quantité croissante, avec la perspective d'un Journal officiel et d'une revue de l'année politique sous forme de synthèse annuelle de la documentation parlementaire et législative.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES CONSULTÉES

- BEAULIEU, André, Jean HAMELIN et Benoît BERNIER. Guide d'histoire du Canada. Québec, 1970, XVI, 540p.
- BEAULIEU, André, Jean-Charles BONENFANT et Jean HAMELIN. Répertoire des publications gouvernementales du Québec de 1867 à 1964. Québec, 1968, 554p.
- BEAULIEU, André, Jean HAMELIN et Gaston BERNIER. Répertoire des publications gouvernementales du Québec. 1965-68. Québec, 1970, 388p.
- BEAULIEU, André et Jean HAMELIN. Les Journaux du Québec de 1764 à 1964. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1965.
- BISHOP, Olga Bernice. Publications of the government of the province of Canada 1841-1867. National Library of Canada, Ottawa, 1963, 351p.

- HARE, John et Jean-Pierre WALLOT. Les Imprimés dans le bas Canada 1801-1840. Bibliographie analytique. Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 1967. XXIV, 384p.
- HIGGINS, Marion VILLIERS. Canadian Government Publications. Chicago, American Library Association, 1935. IX, 582p.
- NISH, Elizabeth, ed. Debates of the Legislative Assembly of United Canada 1841. Montréal, Presses de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, 1970. CIV, 1099p.
- TREMAINE, Marie. A Bibliography of Canadian Imprints 1751-1800. Toronto, University of Toronto Press, 1952, 705p.

LES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES
QUEBECOIS SUR MICROFILM

par

André Beaulieu

Des caractéristiques du système politique anglais dont le Québec moderne a hérité, l'obligation du dépôt et de la **publication** de certains documents parlementaires reste toujours bien établie.

Cette coutume, longtemps considérée comme un signe concret de la démocratisation avancée des institutions britanniques, fut transposée au Canada avec la création du régime parlementaire de 1791. Dès 1792, le Parlement canadien inaugurait la publication de la désormais fameuse collection des Journaux et des Appendices aux Journaux de l'Assemblée législative qui constituait, jusqu'à 1854, la source principale de la documentation politique bascanadienne. En effet, tous les documents déposés en Chambre et publiés par la suite par "ordre de l'Assemblée législative" sont contenus dans cette série qui fait aujourd'hui la fierté de peu de bibliothèques tant elle est devenue rare.

L'édition gouvernementale, subit, en 1854, des réformes suite aux recommandations d'un comité de la Chambre afin de restreindre les coûts afférents à la multiplication des documents. Les membres recommandèrent une sélection rigoureuse des publications et insistèrent sur les économies pouvant résulter d'une telle mesure. Quelques années plus tard, la sanction de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui marquait l'apparition de la Confédération, signifia de nouveaux changements. Le gouvernement

de la province de Québec, à l'exemple du gouvernement central, regroupait ses documents dans une série intitulée: Documents de la session. Cette dernière constituait parallèlement aux Journaux un volet des publications gouvernementales et contenait, sous forme de volumes reliés, tous les documents imprimés sous l'autorité de l'Assemblée: rapport annuel de ministères, rapport d'organismes gouvernementaux, réponse à des adresses des députés, études des comités d'étude nommés par l'Assemblée, rapport de Commissions d'enquête. Cette série, connue aussi sous le nom de Documents parlementaires, fut supprimée en 1936 à la requête du Premier Ministre d'alors, M. Maurice Duplessis.

En dépit de ce que nous venons de dire, et largement en raison de la réforme de 1854, la majorité des documents parlementaires québécois restent inconnus des chercheurs: plus de soixante pour cent d'entre eux ne furent jamais imprimés, étant versés directement à un fonds d'archives conservés dans des voûtes de l'Assemblée. Malheureusement, les documents déposés avant 1883 ont été détruits dans l'incendie qui ravagea cette année 13 les édifices du parlement situés à l'emplacement de l'actuel parc Montmorency, côte de la Montagne.

Restent donc tous les documents imprimés et manuscrits qui ont été requis par la Chambre depuis la session de 1884.

Le programme de microfilm, rais sur pied par la Bibliothèque de la Législature à la demande du Président de l'Assemblée nationale, concerne justement cette documentation. Leur mise en ordre, grâce à l'inventaire qu'on en trouve **dans** l'index des Journaux de l'Assemblée législative, nous permet certaines observations:

1. Pour la période 1867 à 1882, seuls demeurent les documents imprimés dans la série Documents de la session.
2. La session interrompue par l'incendie de 1883 signifie la perte de la majorité des documents. Nous n' avons plus que onze des soixante-quinze documents déposés.
3. Des 4,994 documents déposés en Chambre pour la période **1884** à 1936, 4,488 ont été inventoriés et classés. De ce nombre 1,628 peuvent être consultés dans la série des Documents de la session, alors que les 2,860 autres sont demeurés jusqu'à ce **jour inédits**. Les quelques cinq cent documents absents appartiennent à la catégorie de ceux "empruntés" ou "retirés" à la demande de l'Assemblée ou

de premiers ministres. Des notes éparses laissées par des greffiers indiquent que ces derniers ont consenti le prêt de documents; aucune mention de leur retour n'a été faite toutefois.

retour n'a été faits toutefois

La phase de microfilmage entreprise en septembre dernier consistait à regrouper et à microfilmer par session et dans l'ordre numérique de leur dépôt en Chambre tous les documents inventoriés. Notre démarche pour chaque session est la suivante: une fois la liste et l'index microfilmés à **partir** des Journaux, nous procédons au microfilmage des documents eux-mêmes. Nous utilisons le document imprimé de préférence au document manuscrit, lorsque nous avons le choix, auquel nous ajoutons, toujours selon l'ordre numérique de dépôt, les documents non imprimés. Le microfilmage effectué sur film "panchromatic" ~~3mm~~ peut être lu sur tous les types de lecteurs imprimants ou non.

Des résultats tangibles ont été réalisés. Aussi est-il maintenant possible pour un lecteur de parcourir sur microfilm la collection complète des Journaux de l'Assemblée législative de même que la série des Documents de la session. Les collections originales manuscrites seront désormais conservées dans les voûtes. Hors les cas exceptionnels, le microfilm servira à la consultation cou-

rante des documents parlementaires du Québec du XIXe siècle et du début du XXe siècle.

Quant aux documents récents, ils **seront** microfilmés après chaque session et mis sous cette forme à la disposition du public.

Même si les gouvernements américain et canadien ont déjà réalisé des projets identiques, le gouvernement du Québec, sauf erreur, est le seul à offrir aux chercheurs une collection des documents non imprimés. C'est, pensons-nous, une étape importante dans la mise à jour des sources primaires de l'histoire politique du Québec.

TABLEAU DE LA REPARTITION DES DOCUMENTS

ANNEE	IMPRIMES DANS LES D.S.	NON IMPRIMES	ABSENTS	TOTAL
1867-1882	253	320	.	573
1883	10	1	64	11
1884	20	86	2	106
1885	22	51	14	73
1886	35	47	5	82
1887	42	65	5	107
1888	37	64	5	101
1889	37	149	2	186
1890 (1)	44	189	4	233
1890 (2)	40	82	4	122
1892	14	56	4	70
1893	14	44	4	58
1893-94	24	65	2	89
1894-95	13	59	—	72
1895	19	84	2	103
1896-97	34	59	3	93
1897-98	37	92	2	129
1899	22	60	4	82
1900	41	85	4	126
1901	15	34	2	49
1902	21	64	1	85
1903	55	110	1	165
1904	52	75	1	127
1905	32	49	2	81
1906	22	39	2	61

TABLEAU DE LA REPARTITION DES DOCUMENTS (suite)

ANNEE	IMPRIMES DANS LES D.S.	NON IMPRIMES	ABSENTS	TOTAL
1907	46	54	1	100
1908	23	49	8	72
1909	41	127	11	168
1910	68	55	8	123
1911	39	77	4	116
1912 (1)	52	48	19	100
1912 (2)	24	21	5	45
1913-14	36	23	9	59
1915	45	6	3	51
1916 (1)	40	75	4	115
1916 (2)	28	14	6	42
1917-18	19	12	1	31
1919	28	12	2	40
1920	22	23	5	45
1921	23	30	4	53
1922 (1)	23	35	7	58
1922 (2)	28	58	3	86
1923-24	26	54	13	80
1925	30	35	11	65
1926	27	32	6	59
1927	24	40	6	64
1928	28	32	2	60
1929	23	26	6	49
1930	27	55	1	82

TABLEAU DE LA REPARTITION DES DOCUMENTS (suite)

ANNEE	IMPRIMES DANS LES D.S.	NON IMPRIMES	ABSENTS	TOTAL
1930-31	26	38	12	64
1931-32	30	24	11	54
1933	23	24	36	47
1934	25	13	46	38
1935	27	34	97	61
1936 (1)	24	17	21	41
1936 (2)	1	7	-	8

RESUME ANALYTIQUE DES OUVRAGES
RECEMMENT CATALOGUES

par

Russell Ducasse

Les pages 51 à 91 n'ont pas été numérisées.
Elles contiennent des informations bibliographiques
qui ne sont plus à jour.
Ceux qui désirent les consulter
sont priés de se référer à la version papier du Bulletin

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
2007